



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye - Tél. 39 23 44 - Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 73/21

Le 20 juin 1973

Essais nucléaires

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Cour rendra en audience publique ses décisions sur les demandes en indication de mesures conservatoires présentées dans les deux affaires des Essais nucléaires le vendredi 22 juin 1973 :

- à 10 h 30 dans l'affaire Australie c. France;
- à 16 heures dans l'affaire Nouvelle-Zélande c. France.

NOTE POUR LA PRESSE

1. L'audience publique se tiendra dans la grande salle de Justice du palais de la Paix. MM. les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de la carte d'admission qui leur est gracieusement remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée. Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de l'audience et pendant les cinq premières minutes de celle-ci. Pour les prises de vues destinées au cinématographe ou à la télévision, une autorisation spéciale sera nécessaire.

Dans la salle de presse (salle 5), située au rez-de-chaussée du palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra la lecture des décisions de la Cour.

2. Après la clôture de l'audience, des communiqués de presse résumant les décisions seront distribués dans la salle de presse.

MM. les représentants de la presse ne pourront utiliser que les six cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du palais de la Paix.

3. M. A. Pillepich, premier secrétaire de la Cour (téléphone intérieur : 259), se tient à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tous renseignements que ceux-ci désireraient lui demander. Si M. Pillepich est absent, s'adresser à M. Noble (téléphone intérieur : 255).
